

ANNEXE 9
(9.15.16)

**Fédération des producteurs
acéricoles du Québec**

555, boulevard Roland-Therrien
bureau 525, Longueuil, Québec, J4H 4G5

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN CONTINGENT INTÉRIMAIRE POUR UN PROJET
D'INNOVATION 2009**

IMPORTANT

- Remplir le formulaire en lettres moulées à l'encre noire ou bleue
- Inclure les photocopies des documents exigés
- Signer l'attestation et l'engagement
- Afin d'éviter un retard dans le traitement de la demande, assurez-vous que tous les documents photocopiés sont lisibles

*Dans le but d'alléger le texte,
seul le masculin est utilisé*

Section 1 : Identification

Nom de l'entreprise : _____

NIM (*Numéro d'identification ministériel MAPAQ*) : _____

Nom(s) et prénom(s) du ou des producteurs

Producteur 1	Date de naissance	% de participation _____
Adresse		
Code postal	Téléphone	% de participation _____
Producteur 2	Date de naissance	
Adresse		% de participation _____
Code postal	Téléphone	
Producteur 3	Date de naissance	% de participation _____
Adresse		
Code postal	Téléphone	% de participation _____
Producteur 4	Date de naissance	% de participation _____
Adresse		
Code postal	Téléphone	

Adresse de correspondance

Nom du contact	Prénom du contact
Adresse	
Code postal	Téléphone résidence
Téléphone travail	Cellulaire
Télécopieur	Courriel

Section 2 : Demande

Je demande un contingent intérimaire pour un projet d'innovation de _____ entailles (indiquer un nombre inférieur à 25 000 entailles).

Section 3 : Documents

Vous trouverez annexés tous les documents qui s'appliquent à ma situation :

- Plan d'affaires (description du projet) démontrant que le projet est innovateur, ne concurrence pas les marchés pour les produits de l'érable existants et s'inscrit dans une mise en marché efficace et ordonnée (*obligatoire*) oui
- Description cadastrale et technique de l'érablière visée ainsi qu'une attestation d'un ingénieur forestier quant à la capacité d'entaillement de l'érablière (*obligatoire*) oui
- Titre de propriété du fonds de terre (*obligatoire, le cas échéant*) oui
- Permis d'exploitation d'une érablière en terres publiques délivré par le MRNFQ ou, à défaut, lettre du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNFQ) attestant que l'érablière visée est réservée pour la réalisation du projet (*obligatoire, le cas échéant*) oui
- Approbation de crédit ou offre de financement ou lettre d'intention d'une institution financière ou toute autre preuve de faisabilité financière (*obligatoire*) oui

Toute autre information pertinente :

➔ Vous pouvez annexer tout document si vous le désirez.

Section 4 : Comment transmettre votre demande et les photocopies des documents requis ?

Par la poste	Fédération des producteurs acéricoles du Québec 555 boul. Roland-Therrien, bureau 525 Longueuil QC J4H 4G5
--------------	--

Section 5 : Comment nous joindre ?

Pour obtenir des renseignements, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone au :
450 679-7021

Nous vous invitons à visiter notre site Internet www.siropderable.ca afin d'obtenir des renseignements généraux ou encore pour télécharger nos formulaires de demande de contingent.

Section 6 : Attestation

Je, soussigné, _____, résidant et domicilié au _____ déclare ce qui suit :

1. Je demande un contingent intérimaire pour un projet d'innovation;
2. J'atteste que le projet est innovateur, ne concurrence pas les marchés pour les produits de l'érable existants et s'inscrit dans une mise en marché efficace et ordonnée;
3. Je m'engage à signer avec la Fédération, une entente qui inclut notamment un protocole de suivi de mon projet.



ET J'AI SIGNÉ _____ À _____
(signature du demandeur) (ville)

CE _____ 2008
(date)

Section 7 : Engagements

Je prends l'engagement de compléter mon projet au plus tard le 1^{er} mars 2010. Je prends l'engagement d'aviser la Fédération des producteurs acéricoles du Québec lorsque mon projet aura été complété, et ce, avant de commencer à exploiter la nouvelle érablière, en fournissant l'information pertinente. Je comprends que si je veux commencer à exploiter mon érablière en 2009, je devrai en avoir avisé la Fédération au plus tard le 1^{er} février 2009 alors que si je veux commencer à exploiter l'érablière pendant la saison 2010, je devrai en avoir avisé la Fédération au plus tard le 1^{er} février 2010. Je comprends que je devrai exploiter personnellement la nouvelle érablière pendant au moins 3 ans et m'engage à le faire.

Je comprends que si la Fédération des producteurs acéricoles du Québec m'accorde un contingent, elle pourra le retirer si j'ai fait des fausses déclarations lors de ma demande, si je n'ai pas complété mon projet dans les délais fixés ou si je n'ai pas rempli les conditions prescrites ou fourni toute la documentation requise.



ET J'AI SIGNÉ _____ À _____
(signature du demandeur) (ville)

CE _____ 2008
(date)